

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 avril 2024

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

05 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION

24 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 25

**Objet : Budget
communal –
Approbation du Compte
Administratif 2023**

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Yves COLPAERT, adjoint au maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Yann NORMAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Camille SPETEBROOT à madame Francine MOURIKS
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Madame Arlette VERHELLE

N'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote :
Monsieur Bruno FICHEUX + Mr Hervé BOCQUET

Secrétaire de séance : Madame Dorothee BERTRAND

Délibération n°22/76 – 04/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du Compte Administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit un président de séance. Le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit impérativement se retirer au moment du vote.

Sur proposition et à l'unanimité, monsieur Yves COLPAERT est élu Président de la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été proposé au Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Bruno Ficheux, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** avec **18 « POUR »**, **3 « ABSTENTION »** (Olivier SABRE, Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND), **4 « CONTRE »** (Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Bruno WILLERON, Jimmy MASSON) et **2 n'ont pas pris part au vote** (Bruno FICHEUX) **+ Mr Hervé BOCQUET :**

➤ **de donner** acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Cumuls	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'année 2023	4 622 385,16 €	4 063 246,09 €	5 743 742,16 €	7 079 750,38 €	10 366 127,32 €	11 142 996,47 €
Résultat de l'exercice 2023		-559 139,07 €		1 336 008,22 €		776 869,15 €
Résultat clôture 2022 Reporté		1 103 988,46 €		3 557 085,84 €		4 661 074,30 €
Part affectée à l'investissement					0,00 €	
Résultat de clôture 2023		544 849,39 €		4 893 094,06 €		5 437 943,45 €

- **de constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Adjoint au maire,
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire de séance
Dorothee BERTRAND



Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire,

Bruno FICHEUX

